



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2015

Présents : Bureau du Conseil municipal : Mme F. GAUTIER, Présidente
M. E. CURTET, vice-Président
M. M. FALQUET, Secrétaire

Membres du Conseil municipal : Mmes A. de COULON, C. LAPAIRE,
B. LEITNER-RIAT, C. VIQUERAT,
R. ZWYSSIG-VESTI.

MM. P. AMBROSETTI, D. AZARPEY,
N. BIRCHLER, I. FALQUET, F. FREY, D. GENIER,
A. GIANNASI, J.-M. HAINAUT, A. KAELIN,
R. SUTTER.

Membres du Conseil administratif : M. P. THORENS, Maire
M. M. GOEHRING, Conseiller administratif
Mme F. de PLANTA, Conseillère administrative

Excusés : Mme P. REYMOND
MM. J. PONTI, R. WENGER

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00. Elle salue le Maire, les Conseillers administratifs, les Conseillers municipaux, le personnel administratif, ainsi que le public. Elle souhaite à tous la bienvenue à cette séance plénière du 17 novembre 2015.

Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, **Mme la Présidente** adresse avec émotion quelques mots à l'assemblée.

« Nous avons tous été choqués, perturbés très violemment par les événements de ce week-end qui se sont déroulés à Paris. Des événements tragiques, des événements d'horreur. Je tiens à marquer ce soir, notre immense compassion avec le peuple français, avec les parisiens et plus particulièrement avec celles et ceux qui souffrent de ces horreurs. Nous avons tous des connaissances, des amis, pour certains, de la famille à Paris et nous sommes vraiment très proches d'eux. Pour tout cela, j'aimerais que nous respections un petit moment de silence et je prie l'assemblée de se lever. »

Mme la Présidente remercie et l'assemblée se rassoit.

Mme la Présidente annonce que Mme REYMOND, ainsi que MM. PONTI et WENGER sont excusés.

1. FONDATION DES TERRAINS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX DE LA PALLANTERIE

Mme la Présidente cède la parole à M. Moreno SELLA, président du Conseil de Fondation des Terrains Industriels et Artisanoux de la Pallanterie et M. Jérôme BENE, vice-Président.

MM. SELLA et BENE présentent le fonctionnement de la Fondation des Terrains Industriels et Artisanoux de la Pallanterie, les projets de construction en cours, l'extension de la zone industrielle, ainsi que les aspects financiers de ces développements. Sur demande de M. SELLA, cette présentation n'est pas jointe au procès-verbal car elle contient des éléments confidentiels.

Au terme de la présentation, **Mme la Présidente** remercie MM. SELLA et BENE et ils quittent la salle.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.



2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Présidente fait part des communications suivantes.

Calendrier 1^{er} semestre 2016

Elle indique que le calendrier des séances du Conseil municipal du 1^{er} semestre 2016 a été inséré sur CMNet. Comme il n'y a pas de remarques, ce calendrier est considéré comme approuvé.

Courrier reçu de la part de Mme Corinne FALQUET

Mme la Présidente donne lecture du courrier.

« Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les Conseillers administratifs, Citoyenne de Saint-Martin (FR) mais originaire de Collonge-Bellerive c'est à ce dernier titre que je vous soumetts la proposition ci-dessous émanant de l'association dont je suis membre : Un village, une famille de réfugiés.

Bien qu'ayant dû m'expatrier il y a plusieurs décennies par défaut de logement je reste attachée à mes origines genevoises, plus spécifiquement collongeaises et serais heureuse et fière si votre commune se ralliait à l'idée formulée mi-septembre sur les ondes de la RSR par Monsieur Nicolas Rouge, Municipal à Giez (VD) et concrétisée par lui-même, l'association créée et son équipe de bénévoles.

Sa simple et formidable proposition peut se résumer en quelques mots : que chaque village suisse accueille une famille de réfugiés en mettant un logement à sa disposition et en l'accompagnant dans son intégration selon le principe du respect et de la solidarité.

Cette idée sensible et réaliste m'a enthousiasmée et rappelé qu'à la fin des années 70 (sauf erreur de mémoire) alors que Collonge-Bellerive n'était pas dans l'aisance, elle avait accueilli avec simplicité et efficacité une famille vietnamienne d'une dizaine de personnes, boat-people finalement échoués en Europe et dont les nombreux enfants avaient rejoint nos classes, s'étaient intégrés rapidement et ont tous tracé d'honorables parcours de vie.

C'est pourquoi aujourd'hui je propose à votre Conseil de s'intéresser au projet sur lequel j'attire son attention et, si possible, à tout mettre en œuvre pour le concrétiser dans l'un des villages qui constituent la Commune de Collonge-Bellerive.

En annexe je vous transmets une documentation descriptive que vous trouverez détaillée sur le site internet <http://www.unvillage-undefamille.ch>.

Si ma suggestion éveille votre intérêt n'hésitez pas à contacter notre président, M. Rouge. Compte tenu de son engagement je ne doute pas une seconde qu'il partagera volontiers son expérience avec vos autorités, le Conseil municipal, voire la population.

Sans doute souhaitez-vous légitimement savoir si j'ai sollicité mon actuelle commune de domicile. Je l'ai fait sans tarder mais malheureusement St-Martin a décliné mon appel et c'est pourquoi je m'efforce de sensibiliser à ce projet généreux d'autres villages et/ou instances politiques auxquelles je me sens liée.

Extrêmement émue par l'exil des milliers de réfugiés jetés sur nos routes européennes je ne peux pas rester inactive et sans voix. Qu'ils fuient l'horreur syrienne ou irakienne, la misère des camps, la guerre civile, la tyrannie d'un dictateur ou les exactions de factions sanguinaires et fanatiques ces gens sont d'abord des êtres humains. Des hommes, des femmes et des enfants par millions auxquels sont déniés les droits les plus fondamentaux.

Dans quelques décennies, lorsque nos petits-enfants s'interrogeront sur notre attitude en cette période historique brutale aucun de nous ne pourra dire, tels certains de nos aïeux en d'autres temps troublés, "je ne savais pas". Nous savons et ceci nous rend responsables, tous.

Dans l'attente de la suite que vous donnerez à ma requête je reste pleinement à disposition et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les Conseillers administratifs, mes salutations respectueuses. »

Invitation pour Les Automnales

Mme la Présidente informe qu'il reste encore des billets offerts par les EPI (établissements publics pour l'intégration). Ils sont disponibles auprès de l'administration.



Invitation Fondation Bodmer

Mme la Présidente rappelle que tous les Conseillers municipaux ont reçu par mail une proposition de dates relative à une invitation de la Fondation Bodmer. Elle remercie de bien vouloir y donner réponse.

Invitation à la Journée internationale des droits de l'enfant

Mme la Présidente rappelle également que tous les Conseillers municipaux ont reçu par mail une invitation concernant la journée internationale des droits de l'enfant. Cet événement se déroulera le vendredi 20 novembre 2015, à la salle du Grand Conseil. La réponse doit parvenir d'ici le mercredi 18 novembre prochain.

Fiscalisation des indemnités des Conseillers municipaux

Suite à la décision du Conseil d'Etat de fiscaliser les jetons de présence ou indemnités, **Mme la Présidente** demande à tous les Conseillers municipaux de faire parvenir au plus vite les documents requis au service comptabilité.

Mérite collongeois 2015

Mme la Présidente fait référence au mail relatif au Mérite collongeois 2015 qui sera remis le 18 janvier 2016. Elle indique que s'il y a des propositions de candidats, elles doivent être communiquées rapidement auprès de la mairie.

Mme la Présidente ayant terminé ses communications, elle passe au point suivant de l'ordre du jour.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2015

Mme la Présidente fait part d'une correction à la page 68, 1^{ère} ligne. Il convient de mettre le mot Conseiller au pluriel.

Elle demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal du 3 novembre 2015 et passe la parole à Mme ZWYSSIG-VESTI.

Mme ZWYSSIG-VESTI apporte une correction à la page 69. Dans le tableau de répartition des Présidences et vice-Présidences du local de vote de Collonge-Bellerive, la date de la votation est le 28 septembre 2016 et pas le 25.

Comme il n'y a plus de remarques, **Mme la Présidente** passe au vote d'approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2015.

A l'unanimité (17 oui), le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 novembre 2015 est approuvé.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et poursuit l'ordre du jour.

4. RAPPORTS DE COMMISSIONS

Les rapports de commissions ayant été insérés seulement la veille sur CMNet, **Mme la Présidente** s'assure que tous les Conseillers municipaux les ont bien reçus et lus. C'est le cas.



– Finances du 9 novembre 2015

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et passe la parole à M. GIANNASI.

M. GIANNASI désire pousser un « coup de gueule » concernant l'encadré relatif à l'acquisition du véhicule utilitaire (point 3 du rapport).

Il explique que la commission Routes et infrastructures avait évoqué la possibilité d'acquérir un véhicule électrique et que cela était mentionné dans l'encadré voté lors de cette commission. Il trouve regrettable que la commission des Finances, par le simple fait qu'elle soit la dernière à se positionner, ait fait disparaître cette précision dans la décision figurant dans ce rapport.

Comme il n'y a plus de remarques, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée d'approuver ce rapport

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des Finances du 9 novembre 2015.

Mme la Présidente passe la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE s'étonne de l'intervention de M. GIANNASI. Elle précise que les commissaires de la commission des Finances ne font pas forcément partie de la commission Routes et infrastructures et qu'ils n'ont pas en mémoire toutes les décisions. Elle ajoute que si l'encadré a été modifié, les commissaires n'en savaient rien et cela n'était pas volontaire.

Mme la Présidente passe la parole à M. GIANNASI.

M. GIANNASI pense que la commission des Finances devait se prononcer sur le montant du crédit et non pas sur le bienfondé de cette demande. Il ajoute que la commission Routes et infrastructures n'a pas souvent l'opportunité de suggérer à la commission des Finances de faire des investissements dans le cadre de l'écologie. Au vu de ce rapport, il estime que la commission des Finances a dénigré le travail de la commission Routes et infrastructures qui souhaitait donner la possibilité au Département technique d'étudier l'acquisition d'un véhicule à connotation écologique.

Mme la Présidente passe la parole à M. HAINAUT.

M. HAINAUT suppose que M. GIANNASI n'a pas bien lu ce rapport car la commission des Finances a voté exactement la proposition de la commission Routes et infrastructures. Il explique qu'effectivement, lors de cette séance, la commission des Finances s'est permise de se poser la question de savoir qu'elle était la réflexion de la commission Routes et infrastructures. Il ajoute qu'à ce jour, le rôle de la commission des Finances n'est pas simplement d'accorder ou pas des dépenses. Comme pour les autres commissions, si un débat s'engage sur le fond d'un sujet, elle ne doit pas s'autocensurer.

Il termine en disant que M. GIANNASI devrait être satisfait du résultat des travaux de la commission des Finances. Les commissaires ont préavisé favorablement de donner au Conseil administratif les moyens d'acquérir ce véhicule, mais également de revenir auprès de la commission Routes et infrastructures avec plusieurs propositions, afin de lui permettre de décider si elle souhaite privilégier un véhicule respectueux de l'environnement.

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA rappelle que la somme de 290'000 F, est un montant global. 240'000 F sont destinés à l'achat du camion REFORM et 50'000 F pour l'achat d'un véhicule utilitaire. En augmentant de 25'000 F le budget de ce véhicule utilitaire, la commission des Finances donne les moyens financiers à la commission Routes et infrastructures d'acquérir un véhicule de type électrique.



M. GIANNASI répond que ce n'est pas le montant qui lui pose problème, mais le fait que les deux commissions n'aient pas voté le même encadré. L'encadré de la commission Routes et infrastructures mentionnait clairement l'acquisition d'un véhicule électrique et la commission des Finances, qui est censée se prononcer sur le même objet, vote un encadré différent. Par conséquent, la délibération qui est proposée au vote ce soir ne fait plus mention de la notion de véhicule électrique ou respectueux de l'environnement.

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA pense que la commission des Finances s'est montrée généreuse. Elle rappelle que la commission Routes et infrastructures a demandé, en séance, de modifier ce budget et de le proposer à la commission des Finances. Cette dernière a accepté d'accorder une enveloppe budgétaire permettant d'acquérir un véhicule de ce type avant même que la commission Routes et infrastructures n'ait analysé les différents véhicules.

M. GOEHRING rejoint les arguments du Président de la commission des Finances et n'a pas d'autres commentaires à ajouter.

Mme la Présidente annonce que cet encadré relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 290'000 F destiné à l'acquisition de véhicules pour le service de la voirie fait l'objet d'une délibération qui sera proposée au vote au point 6 de l'ordre du jour. Il n'est donc pas voté sous ce point.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– Conjointe Culture & loisirs et Ad hoc œuvre d'art Tattes du 10 novembre 2015

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et passe la parole à M. KAELIN.

M. KAELIN constate que le règlement d'attribution de la bourse culturelle stipule que les lauréats doivent habiter la Commune mais il se demande s'ils doivent habiter sur le territoire communal au moment de la demande ou lorsque la bourse est octroyée. Il ajoute qu'un des lauréats n'habite plus la Commune depuis quelques temps.

Mme la Présidente passe la parole à M. THORENS.

M. THORENS explique qu'il n'est pas certain que ce soit expressément spécifié dans le règlement mais, lors du choix des lauréats, le contrôle du domicile est fait au moyen des différents documents à joindre au dossier.

Il profite d'ajouter que, suite à différentes discussions lors de cette commission, il est possible que ce règlement soit revu par la commission Culture et loisirs afin de s'assurer qu'il soit toujours adapté après quelques années de fonctionnement.

Mme la Présidente passe la parole à M. GIANNASI.

M. GIANNASI demande s'il est possible d'associer le corps professoral de l'école de musique de la Fanfare municipale à la démarche d'accréditation du Centre Artistique du Lac car seul, il ne pourrait pas entreprendre cette démarche.

Mme la Présidente passe la parole à M. THORENS.

M. THORENS répond que malheureusement le Département de l'instruction publique a pris la décision qu'il n'y aurait pas de nouvelle session d'accréditation avant 2021-2022. Dans un premier temps, le Conseil administratif devra se concerter sur la manière de réagir à cette décision puis, dans un deuxième temps, il devra s'entretenir avec le Centre Artistique du Lac, afin de discuter sur l'avenir



de leur école. Il ajoute qu'il est un peu tôt pour associer une autre demande à cette procédure d'accréditation.

Mme la Présidente passe la parole à M. BIRCHLER.

M. BIRCHLER s'aperçoit en lisant ce rapport qu'un contact a été repris avec la compagnie du Tards pour la présentation du spectacle « Une Valse pour Genève » créé dans le cadre des manifestations du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération. Il constate qu'une éventuelle représentation pourrait avoir lieu en 2016, ce qui marquerait le bicentenaire de l'entrée de Collonge-Bellerive dans le canton de Genève et, par conséquent, dans la Confédération. Il demande que le lien soit fait avec la motion déposée l'année dernière sur ce sujet.

Mme la Présidente passe la parole à M. THORENS.

M. THORENS précise que cette décision a été prise spécialement en pensant à cette motion proposée par M. BIRCHLER.

M. BIRCHLER s'étonne que ceci ne figure pas dans le rapport.

Comme il n'y a plus de remarques, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission conjointe Culture & loisirs et Ad hoc œuvre d'art Tattes du 10 novembre 2015.

Mme la Présidente demande au rapporteur, Mme LEITNER-RIAT, de lire le préavis de la commission Ad hoc œuvre d'art Tattes relatif à la clôture de la commission Ad hoc œuvre d'art Tattes et le transfert à la commission Culture et loisirs des questions concernant l'intervention artistique.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui approuvent la clôture de la commission Ad hoc œuvre d'art Tattes et le transfert à la commission Culture et loisirs des questions concernant l'intervention artistique, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la clôture de la commission Ad hoc œuvre d'art Tattes et le transfert à la commission Culture et loisirs des questions concernant l'intervention artistique.

Mme la Présidente demande au rapporteur, Mme LEITNER-RIAT, de lire le préavis de la commission Culture et loisirs relatif à l'achat d'une représentation du spectacle « Une Valse pour Genève ».

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui approuvent de mandater le Conseil administratif afin qu'il prenne contact avec la compagnie du Tards en vue d'acheter une représentation du spectacle « Une Valse pour Genève » créé à l'occasion des festivités du Bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération suisse, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte de mandater le Conseil administratif afin qu'il prenne contact avec la compagnie du Tards en vue d'acheter une représentation du spectacle « Une Valse pour Genève » créé à l'occasion des festivités du Bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération suisse. La date, le lieu et le financement de cette représentation doivent être définis.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et passe au point suivant de l'ordre du jour.



5. ADOPTION DU BUDGET 2016

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou questions avant d'aborder le vote des délibérations relatives au budget 2016. Ce n'est pas le cas.

Délibération 15-22 : Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 15-22.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 15-22 relative à la fixation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016.

Mme la Présidente demande à M. CURTET de lire la délibération 15-22.

Après lecture de la délibération et, comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la délibération 15-22 : « Que celles et ceux qui approuvent la fixation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale à 100 % pour l'année 2016, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 15-22 relative la fixation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale à 100 % pour l'année 2016.

Mme la Présidente passe à la délibération suivante.

Délibération 15-23 : Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2016, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 15-23.

A l'unanimité (18 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 15-23 relative au budget de fonctionnement annuel 2016, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

Mme la Présidente demande à M. FALQUET de lire la délibération 15-23.

Après lecture de la délibération et, comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la délibération 15-23 : « Que celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement annuel 2016, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter, lèvent la main.»

A l'unanimité (18 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte la délibération 15-23 relative au budget de fonctionnement annuel 2016, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

Mme la Présidente passe à la délibération suivante.



Délibération 15-24 : Proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2016, les emprunts contractés par la Fondation des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 15-24.

A l'unanimité (18 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 15-24 relative à l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2016, les emprunts contractés par la Fondation des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

Mme la Présidente demande à M. CURTET de lire la délibération 15-24.

Après lecture de la délibération et, comme il n'y a pas de questions, Mme la Présidente demande à l'assemblée de voter la délibération 15-24 : « Que celles et ceux qui approuvent l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2016, les emprunts contractés par la Fondation des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte la délibération 15-24 relative à l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2016, les emprunts contractés par la Fondation des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

Mme la Présidente passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING souhaite adresser, au nom du Conseil administratif, des remerciements à tous les Conseillers municipaux pour la confiance témoignée par l'acceptation unanime du budget 2016. Il rappelle que le vote du budget est l'acte politique majeur au niveau du Conseil municipal, car il valide les choix politiques de la Commune en mettant à disposition les ressources nécessaires à l'action publique. Il remercie pour le travail effectué en commission qui permet de présenter un budget équilibré. Il tient à remercier plus spécifiquement les membres de la commission des Finances et son Président, M. Jean-Marie HAINAUT, pour le travail fourni au niveau du suivi du budget. Il adresse également ses remerciements et félicitations au personnel de la mairie, notamment à M. CHAPARRO et Mme GIRARD BESSON pour le temps passé à parfaire ce budget afin qu'il soit équilibré.

Mme la Présidente passe la parole à M. HAINAUT.

M. HAINAUT adresse des remerciements au Conseil administratif, au personnel communal, Mme GIRARD BESSON et M. CHAPARRO, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui se sont associés à ce travail effectué dans le cadre du processus budgétaire. Il ajoute que si les travaux des commissions se sont aussi bien déroulés, c'est que tout le travail en amont était bien préparé. Il remercie l'ensemble des Conseillers municipaux et précise que ses remerciements ne s'adressent pas seulement à ceux de la commission des Finances, au vu de ce qui a pu être dit précédemment. Il ajoute qu'en effet, comme les années précédentes mais peut-être d'avantage cette année, le travail demandé à chacune des commissions fut particulièrement important.

Il indique que ce budget a deux qualités. La première, c'est d'être en conformité avec la loi et la deuxième, c'est d'avoir un budget intelligent. La part a été faite entre les coupes nécessaires afin de permettre de revenir dans une enveloppe budgétaire acceptable, et le fait d'avoir le recul nécessaire, notamment concernant les rentrées fiscales. Il estime que les options prises sont bonnes.

Il ajoute qu'il faut faire en sorte, sur le plan financier, que la commune de Collonge-Bellerive continue à avoir une « santé » qui est celle connue aujourd'hui. Il faut lui permettre de s'appuyer sur des finances innovatrices ou des moyens de financements nouveaux comme ceux présentés par M. SELLA en début de séance, il est important d'être ouvert à ceci. La maîtrise des charges mérite aussi une réflexion sans pour autant mettre en péril les services fournis à la population. La Commune a la chance de pouvoir disposer d'outils de promotion économique qui lui donnent un rayonnement et une activité économique salubre.



Mme la Présidente remercie M. HAINAUT pour son intervention. En effet, tous les Conseillers municipaux ont travaillé sur ce budget et tous les remerciements sont les bienvenus.

Mme la Présidente passe la parole à M. KAELIN.

M. KAELIN fait part du discours suivant.

« Madame la Présidente, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur les Conseillers administratifs, Chers collègues du Conseil municipal, Au nom du groupe PDC, je désire remercier tous les acteurs de la gestion financière de notre commune qui ont permis l'élaboration du budget 2016, premier budget de notre législature. Durant cette élaboration les nouveaux membres de notre Conseil ont dû rapidement se familiariser aux différents mécanismes qui président à la vie économique de notre commune. Le budget doit être équilibré par définition et nous y avons apporté les ajustements nécessaires à la conjoncture actuelle lors de discussions qui se sont passées dans les réunions des différentes commissions. Nos remerciements vont à notre Conseiller administratif en charge des Finances, Marcel Goehring, ministre attentif et ouvert à la discussion, à Jean-Marie Hainaut, nouveau Président de la commission des Finances, qui nous a incité à la rigueur, ainsi qu'à tous les acteurs de ce budget, dont M. Francisco Chaparro pour sa disponibilité et la précision de ses réponses à nos questions, à Mme Nathalie Girard Besson ainsi qu'à toutes les personnes de l'administration communale qui ont contribué à ce processus si important. Les prévisions financières de la Commune restent toujours un exercice compliqué : il faut tenir compte des exigences de la population croissante, vivant sur la Commune, des données de l'économie locale, nationale et internationale, des principes de péréquation intercommunale et de toute autre surprise possible. Au niveau cantonal, le Département des finances prévoit une diminution des rentrées fiscales pour 2016 avec cependant pour 2015 une augmentation de dernière heure des rentrées en trésorerie. La situation cantonale pour 2016 ne se présente cependant pas sous des auspices si dramatiques car dans un communiqué très récent Standard and Poor confirme la notation au niveau AA-, notation qui reste donc meilleure qu'avant 2010. Pour notre commune le budget 2016 se base sur une valeur du centime prudente. La prévision des revenus pour 2016 est inférieure de 1.700.000 F à celle de 2015, cette diminution dépend à plus de 90% des revenus estimés de l'impôt. Les charges de fonctionnement, les dépenses sous la responsabilité des commissions et les investissements sont tous les trois en recul, afin de dégager un bénéfice discret compte tenu de la somme totale du budget. Les grands projets tel que la Tranchée couverte de Vésenaz, les travaux de la Mairie et du Collonge Café sont maintenant terminés. Le projet du Quadrilatère est en route de même que les projets d'extension de la Zone de la Pallanterie. Il faudra veiller non seulement à l'économicité de ces grandes réalisations mais également à ce qu'elles promeuvent de l'emploi local et éthique. Les mises à niveau écologiques des bâtiments communaux avec leur isolation thermique sont en projet de même que le chauffage à distance. L'établissement de ce budget 2016 est prudent et il tient compte de la conjoncture au moment de sa préparation. Pour le reste de la législature, il faudra faire un effort afin de définir les priorités pour nos investissements. Il faudra, pour ces projets qui orienteront la vie de notre commune et qui seront rentables, ne pas craindre l'emprunt. Cette vision responsable permet une planification tout en restant généreux. Car il faut s'en souvenir nous restons une commune riche, une des plus riches du Canton. Il faudra préserver un cadre de vie agréable avec des projets qui soutiennent la sécurité, la mobilité et l'écologie. Les enfants, les adolescents et les jeunes qui débutent dans la vie active doivent trouver leur place. Ceci préservera un cadre associatif vivant, une identité communale enviée et un futur serein. Merci. »

Mme la Présidente passe la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE prononce le discours suivant.



« Chers collègues,

Au nom du groupe PLR, je m'associe aux remerciements qui ont été formulés à l'endroit de nos trois Conseillers administratifs, du Président de la commission des Finances et naturellement à l'ensemble des employés de la Commune qui ont travaillé à l'élaboration de ce budget.

Nous avons ce soir un budget équilibré dans un environnement économique général qui reste très préoccupant.

Nous avons pu constater que nos revenus étaient à la baisse depuis plusieurs années, ce qui nous a obligé à étudier au plus juste chaque poste et demande de subvention dans toutes les commissions. Cet élément va également nous inciter, pour cette année et les années à venir, à travailler à la consolidation d'une base de recettes stables et solides en tirant profit des développements résidentiels en cours et en promouvant autant que possible les atouts de la Commune pour attirer de nouvelles entreprises.

Les dépenses, grâce au travail de tous, ont été dans l'ensemble bien maîtrisées pour que ce budget soit à la fois équilibré, mais qu'il permette également de conserver des prestations nombreuses et de qualité en matière de prévoyance sociale, et dans nos actions en faveur notamment de la jeunesse, des sports, de la culture et des loisirs.

Malgré ces efforts importants, notre commune reste dans une situation financière enviable. Mais cet équilibre est fragile et il est menacé régulièrement par des initiatives populaires dangereuses. Il s'agira dans les prochaines votations de faire les bons choix afin de préserver l'attractivité de notre pays et de notre canton. Il faudra aussi faire face et gérer un autre défi, celui du transfert des charges du canton vers les communes qui va nous concerner rapidement et qui comporte de nombreuses inconnues.

Il nous faut donc rester attentif à nos dépenses et à nos charges fixes car il ne fait aucun doute que les prochains budgets demanderont à nouveau des efforts à tous.

Le groupe PLR reste convaincu qu'il est important de préserver des finances publiques saines mais également de continuer à investir dans des projets importants pour notre commune et nous l'avons démontré ces dernières années.

Maintenant que la rénovation de la Ferme Rivollet est terminée, que notre nouvelle auberge communale est ouverte et que la construction du Quadrilatère ne va pas tarder à débuter ; il convient de définir nos priorités et de faire des choix dans les nouveaux projets que nous souhaitons réaliser pour le bien-être de nos habitants et le développement harmonieux de notre commune.

Le groupe PLR est donc satisfait de ce budget. Il souhaite cependant attirer l'attention de tous sur la nécessité de sauvegarder la capacité d'autofinancement de la Commune autant que possible, ce qui poussera à réfléchir aux modes de financement des futurs investissements et à envisager des solutions innovatrices pour les réaliser.

Ce sont ces discussions qui animeront nos débats en commissions dans les mois à venir.

Je vous remercie. »

Mme la Présidente passe la parole à M. M. FALQUET.

M. M. FALQUET, qui s'exprime au nom du groupe Nouvelle Force, souhaite s'associer à tous les remerciements. Il remercie le Conseil administratif pour le travail qu'il fait pour le bien de la Commune, le personnel communal pour son dévouement, le Président de la commission des Finances ainsi que ses commissaires, mais également tous les Conseillers municipaux.

Il souligne que la commune de Collonge-Bellerive est une commune privilégiée à bien des égards, qualité de vie, qualité environnementale, recettes fiscales intéressantes, De nombreux contribuables, aisés et moins aisés, remplissent les caisses et permettent à l'administration de travailler de manière sereine. Les moyens financiers permettent également de soutenir une quantité d'activités culturelles, sociales, sportives à la plus grande satisfaction de tous.

Il indique qu'il faut garder à l'esprit le respect et la gratitude envers les contribuables de la Commune qui permettent de disposer de ces moyens. Il termine en soulignant que la baisse des revenus de l'impôt démontre que la prospérité n'est pas un acquis et qu'il faut rester humble et très prudent quant aux dépenses futures et projets à venir.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.



6. PROJETS DE DÉLIBÉRATION

Délibération 15-25 : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 290'000 F destiné à l'acquisition d'un camion type REFORM Muli T10 X équipé d'un épandeur / saleuse et d'un véhicule utilitaire pour le service de la voirie.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération et passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA signale que tous les Conseillers municipaux ont reçu sur leur place une version légèrement modifiée de cette délibération. Elle précise que cette nouvelle version n'est absolument pas différente sur le fond, mais uniquement sur la forme. Les modifications sont surlignées en jaune afin de faciliter la comparaison entre les deux versions.

Mme la Présidente passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET estime qu'il est inutile de rappeler une deuxième fois, au point 1, que le véhicule utilitaire est destiné au service de la voirie. Par contre, à la place, il pourrait être stipulé qu'il s'agit d'un véhicule utilitaire de type électrique. Cela serait le bienvenu et expliquerait le montant de 50'000 F, car pour un simple véhicule utilitaire cette somme lui paraît élevée.

Mme de PLANTA indique que ceci doit faire l'objet d'un amendement.

M. CURTET souhaite proposer cet amendement.

Mme LAPAIRE réagit car elle souhaite souligner que la commission Routes et infrastructures, comme la commission des Finances, ont exprimé la volonté de demander au Département technique des propositions, afin de déterminer si le fait de s'orienter vers un véhicule électrique ou hybride était une solution adéquate. Si dans la délibération, il est mentionné l'acquisition d'un véhicule électrique ou hybride, il n'y a plus de choix, il faudra aller dans ce sens.

M. CURTET propose alors d'ajouter « si possible de type électrique ». Il lui semble utile de préciser ceci, afin de justifier la somme de 50'000 F qui lui paraît un peu surfaite pour un simple véhicule utilitaire.

Mme la Présidente passe la parole à M. HAINAUT.

M. HAINAUT pense que, soit l'amendement se porte sur le véhicule électrique lui-même, soit il n'y a pas d'amendement. Il ajoute que le fait de mentionner le terme « si possible » revient à relire l'exposé des motifs. La délibération et l'exposé des motifs sont très clairs à cet égard et c'est pour cela que la demande a été faite au Département technique de trouver des alternatives. Ajouter ce terme lui semble déplacé et de mauvaise foi. Ceci pourrait stopper la recherche de solutions alternatives. Cet amendement lui paraît vraiment inopportun.

Mme la Présidente passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET ajoute que cette précision pourrait alors être ajoutée dans la partie supérieure de la délibération, dans le but de clarifier le résultat du vote de ce soir. Cela expliquerait pourquoi une somme de 50'000 F est prévue pour un véhicule utilitaire alors qu'au départ, cette somme était de moitié moins élevée.

M. HAINAUT rétorque qu'en effet ce montant de 50'000 F est destiné à l'achat d'un véhicule utilitaire. La demande a été faite à la Commune de faire des propositions de différents véhicules à la commission Routes et infrastructures qui, par la suite, choisira le modèle.

Mme la Présidente passe la parole à M. KAELIN.



M. KAELIN pense que cette discussion est le fruit de ce que **M. VERMOT** a exposé lors de la commission des Finances. Il explique que **M. VERMOT** a indiqué qu'il était difficile de trouver un véhicule purement électrique qui remplisse les fonctions demandées à ce véhicule utilitaire. Il s'en est suivi une discussion assez vive et les commissaires ont été sensibles à ses arguments. Il estime que cette enveloppe budgétaire, sans la mention d'un type restreint de véhicule, va dans le sens de ce qui était souhaité. De ce fait, il indique que cette délibération peut être acceptée telle quelle. Ultérieurement, la commission Routes et infrastructures fera son choix tout en respectant l'idée écologique.

Mme la Présidente passe la parole à **Mme de PLANTA**.

Mme de PLANTA précise qu'en acceptant cette délibération, l'instruction est donnée au Conseil administratif de faire des propositions de véhicule de type électrique à la commission Routes et infrastructures et c'est ce à quoi il va s'employer. Il ne faut pas être méfiant. La commission des Finances a octroyé une enveloppe budgétaire suffisante et le Conseil administratif reviendra auprès de la commission Routes et infrastructures avec différentes propositions comme souhaité, afin de lui permettre de faire un choix.

Au terme de cette discussion, **Mme la Présidente** procède au vote de l'amendement proposé par **M. CURTET** relatif à la répétition du terme « pour le service de la voirie » : « Que celles et ceux qui approuvent de modifier la phrase comme suit : 1. De procéder à l'acquisition, pour le service de la voirie, d'un camion de type REFORM Muli T10 X équipé d'un épandeur/saleuse de type SPRINGER AS 250 – 1.7 m³ pour un montant de 240'000 F et d'un véhicule utilitaire pour un montant maximum de 50'000 F, lèvent la main. »

Par 15 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal accepte de modifier la phrase comme suit :
1. De procéder à l'acquisition, pour le service de la voirie, d'un camion de type REFORM Muli T10 X équipé d'un épandeur/saleuse de type SPRINGER AS 250 – 1.7 m³ pour un montant de 240'000 F et d'un véhicule utilitaire pour un montant maximum de 50'000 F.

Mme la Présidente demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 15-25, telle qu'amendée.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 15-25 telle qu'amendée relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 290'000 F destiné à l'acquisition d'un camion type REFORM Muli T10 X équipé d'un épandeur / saleuse et d'un véhicule utilitaire pour le service de la voirie.

Mme la Présidente passe la parole à **Mme de PLANTA**.

Mme de PLANTA souhaite demander à **M. CURTET** quelle est la portée de son amendement.

M. CURTET répond que mentionner une seconde fois qu'il s'agit d'une acquisition de véhicule pour le service de la voirie lui semble inutile.

Mme de PLANTA trouve que **M. CURTET** joue sur la sémantique !

Mme la Présidente demande à **M. CURTET** de lire la délibération 15-25.

Après lecture de la délibération et, comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la délibération 15-25 telle qu'amendée: « Que celles et ceux qui approuvent l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 290'000 F destiné à l'acquisition d'un camion type REFORM Muli T10 X équipé d'un épandeur / saleuse et d'un véhicule utilitaire pour le service de la voirie, lèvent la main.»



Par 15 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal accepte la délibération 15-25 telle qu'amendée relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 290'000 F destiné à l'acquisition d'un camion type REFORM Muli T10 X équipé d'un épandeur / saleuse et d'un véhicule utilitaire pour le service de la voirie.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. PROJETS DE RÉOLUTION

Comme il n'y a pas de projets de résolution à l'ordre du jour, Mme la Présidente passe au point suivant.

8. PROJETS DE MOTION

Comme il n'y a pas de projets de motion à l'ordre du jour, Mme la Présidente passe au point suivant.

9. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. M. FALQUET se demande si le gabarit sur lequel sont installées les œuvres d'art fait partie intégrante de cette œuvre car il juge ceci très inesthétique. Il se demande si c'est volontaire qu'il ne soit pas plus discret car il se voit plus que les affiches.

Mme la Présidente passe la parole à M. THORENS.

M. THORENS répond que le but était de donner de la légèreté à cette structure en laissant un peu d'espace. Ceci est une question de goût.

M. M. FALQUET trouve tout de même étrange que ce gabarit soit plus grand que les affiches.

M. THORENS répond que cela a été fait volontairement.

Mme la Présidente passe la parole à M. GIANNASI.

M. GIANNASI demande s'il est possible de créer un agenda commun qui contiendrait toutes les dates des séances du Conseil municipal et de commissions afin de permettre à chacun de pouvoir les synchroniser facilement.

Mme la Présidente passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING demande des précisions sur le type d'agenda en question.

M. GIANNASI indique que ce système est utilisé par les HES. Une secrétaire crée une conférence ou un cours puis un mail est envoyé à une liste de destinataires qui peuvent accepter le rendez-vous. Cela permet de le faire figurer automatiquement dans son smartphone.

M. GOEHRING répond qu'il va se renseigner avec le SIACG sur les différentes possibilités existantes.

Mme la Présidente passe la parole à Mme VIQUERAT.

Mme VIQUERAT indique qu'elle passe tous les jours en scooter sur la rampe de Vésenaz et, en arrivant vers l'entrée du tunnel, elle repense toujours à l'accident mortel qu'il y a eu contre la barrière au mois de septembre dernier. Elle se rappelle qu'une discussion avait déjà eu lieu en commission Routes et infrastructures mais elle souhaite savoir si quelque chose allait être modifié. En regardant



de plus près, elle constate que le feu de signalisation se situe juste devant la barrière et, en faisant le même trajet tous les jours, l'attention n'est plus la même. Elle pense qu'il faudrait, soit mettre un feu clignotant bien avant l'entrée du tunnel, soit une barrière un peu « élastique ». Elle ajoute qu'il faut faire quelque chose aux deux extrémités du tunnel car le fait que les feux passent au rouge juste devant la barrière est vraiment dangereux.

Mme de PLANTA répond qu'effectivement cette problématique a été soulevée et a fait l'objet d'un courrier au Canton. A ce jour, la Commune a reçu une réponse de l'ingénieur cantonal ad interim informant qu'une étude comparative allait être faite avec l'ensemble des tranchées couvertes du territoire. Elle explique que les contacts avec le Canton depuis la fin des travaux de la Tranchée couverte sont moins fréquents et rappelle que l'ingénieur cantonal a été remplacé. Elle indique qu'elle n'a pas eu l'occasion de rencontrer l'ingénieur ad interim. La Commune va se charger de relancer le Canton.

Mme la Présidente passe la parole à Mme ZWYSSIG-VESTI.

Mme ZWYSSIG-VESTI informe que le passage piétons après le giratoire des Tattes, côté Corsier, est très dangereux. Il n'y a pas de feu clignotant et les automobilistes roulent très rapidement à la sortie du giratoire des Tattes.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA demande s'il est équipé d'un éclairage orange au-dessus.

Mme ZWYSSIG-VESTI pense que oui mais par contre, il n'est pas clignotant.

Mme de PLANTA précise qu'il s'agit d'une route cantonale mais cette question sera relayée au Canton.

Mme la Présidente passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET informe qu'il manque un cabochon en verre sur le giratoire au carrefour de Vézenaz et remercie la Commune de faire le nécessaire auprès du Canton.

Mme de PLANTA va transmettre le message.

M. CURTET se demande quand les niches pour les fontaines vont être ressorties.

Mme de PLANTA répond que ceci ne devrait pas tarder !

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Présidente demande si un Conseiller municipal désire intervenir afin de transmettre une communication. Elle donne la parole à M. SUTTER.

M. SUTTER informe que dans le cadre des entraînements des enfants de la Commune pour la course de l'Escalade, l'APECOVE a collaboré avec les écoles pour que ces entraînements aient lieu sur le temps scolaire. Par conséquent, il explique qu'il a fallu se dégager du programme sant« e »scalade qui prenait en charge certains frais comme la collation des enfants après la course et la moitié de la finance d'inscription. Il indique que Mme de PLANTA a accepté de prendre en charge la moitié de cette finance d'inscription, afin que le prix reste le même, et des sponsors ont été trouvés pour prendre en charge les fruits et les légumes consommés par les enfants après les entraînements. Il ajoute que de cette manière plus de 200 élèves se sont inscrits à cette course sous les couleurs de la Commune contre 150 l'année dernière. Il précise que plus de 300 élèves pourraient s'inscrire en



fonction de leur âge sur les 565 élèves de la Commune. Au nom de tous les élèves, il remercie Mme de PLANTA.

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA indique qu'elle partage ces remerciements avec l'ensemble de l'Exécutif car les décisions sont prises collégalement ! Elle explique que ce nouveau concept a été présenté à la commission Scolaire en septembre dernier et l'idée que les écoles mettent ceci sur pieds avait été trouvée fantastique. A Collonge, il y a tout de suite eu un engagement. A Vézenaz, ce fut plus difficile mais un terrain d'entente a finalement été trouvé avec le FC Saint-Paul. Elle salue l'engagement de toutes et tous les enseignants, ainsi que du directeur d'établissement, des maîtres de sports et de l'APECOVE.

Elle profite d'annoncer que la Commune a reçu la confirmation pour l'emplacement de la tente au parc des Bastions. Elle rappelle que la Commune finance la location de cette tente, toujours magnifiquement décorée par l'APECOVE, dans le village des enfants. Elle ajoute que cette année, comme l'an passé, il a été décidé de regrouper des communes de la Rive gauche. Les communes d'Anières, Collonge-Bellerive, Cologny et Corsier seront réunies. Elle encourage tous les coureurs à s'y rendre, avec ou sans enfant. La tente est surveillée toute la matinée par les membres de l'APECOVE, les sacs et habits de rechange pourront être laissés sur place.

Elle rappelle que le but est de gagner le classement par école !

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire.

M. THORENS fait part des communications suivantes.

M. THORENS répond à la question posée par M. CURTET lors de la dernière séance du Conseil municipal. Il informe que le groupe électrogène qui se trouve au chemin du Pré-d'Orsat sert effectivement aux travaux de désamiantage.

Fraternoël 24 décembre 2015

M. THORENS indique qu'une liste d'inscription a circulé dans la salle afin de permettre aux Conseillers municipaux de s'inscrire à cette manifestation. Il rappelle qu'ils sont invités à venir servir la soupe sur la place de la Migros le 24 décembre à midi, mais également pour la préparer la veille.

La liste ayant déjà fait le tour de l'assemblée, Mme de PLANTA constate une forte participation cette année. M. THORENS en est ravi.

Club des aînés

M. THORENS annonce que suite à la démission, pour raisons de santé, du Président du club des aînés, M. Etienne MEMBREZ, un nouveau Président a été désigné. Il s'agit de M. Richard HOFFMANN. Au nom de tous, il souhaite le remercier de reprendre cette fonction.

Paroisse d'Anières-Vézenaz

M. THORENS informe qu'en novembre 2010, un crédit de 90'000 F + 10'000 F avait été voté pour des investissements à la Paroisse d'Anières-Vézenaz. Il restait un solde de 10'000 F destiné à l'éclairage de la chapelle de Vézenaz. Un courrier a été reçu informant que cet éclairage avait été effectué à l'exception du clocher qui pourrait être fait plus tard.



M. THORENS ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING fait part des communications suivantes.

M. GOEHRING répond à la question posée par Mme la Présidente lors du dernier Conseil municipal concernant le stationnement d'un camion de livraison à Vézenaz. Il indique qu'il livre plusieurs commerces de la région tous les mercredis et jeudis. Comme il n'y a pas de case livraison à proximité, des solutions sont recherchées par la Police municipale, en collaboration avec le Département technique, pour étudier s'il faut déplacer ou transformer des places vélos ou autres, afin d'avoir une place livraison dans la zone.

Vives réactions dans la salle.

Mme la Présidente indique qu'il y a un renforcement sur les pavés qui pourrait servir de place livraison. Elle ajoute qu'il ne s'agit pas uniquement des jours que M. GOEHRING vient de citer car aujourd'hui, mardi, le camion de livraison s'y trouvait.

M. GOEHRING répond qu'une solution est à l'étude et sera communiquée.

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA informe qu'une place de livraison sera réalisée dans le cadre du projet d'aménagement de la zone piétonne au chemin du Vieux-Vézenaz. En outre, dans un proche avenir, deux places de parking en face de l'Etat civil seront converties en places « deux-roues ».

Mme la Présidente ajoute que si des places sont condamnées en surface, il faut en créer en sous-sol afin d'être conforme à la loi.

Mme de PLANTA estime que l'offre en matière de parkings dans ce périmètre est suffisante entre les parkings Coop, Migros, Manor et celui des Rayes.

Ouverture de la patinoire à Vézenaz

M. GOEHRING annonce l'ouverture de la patinoire le mercredi 25 novembre 2015 à 18h00.

Fiscalisation des indemnités des Conseillers municipaux

M. GOEHRING rappelle aux Conseillers municipaux de transmettre au plus vite à la comptabilité toutes les informations demandées, afin d'être en mesure d'établir les certificats de salaire en fin d'année.

Mérite collongeois 2015

M. GOEHRING rappelle que la commission Sports du 7 décembre prochain débatera sur l'attribution du Mérite collongeois 2015. Il invite les Conseillers municipaux à transmettre à la mairie des propositions.

M. GOEHRING ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA fait part des communications suivantes.

Mme de PLANTA répond à une question posée par M. KAELIN lors de la séance du Conseil municipal du 28 septembre 2015 concernant l'accès aux chiens sur les plages publiques. Elle informe



que la Commune applique le règlement cantonal. Il ne peut pas être modifié mais une tolérance hivernale reste de mise.

Mme de PLANTA répond à une question posée par Mme LAPAIRE lors de la dernière séance du Conseil municipal concernant les paiements pour la Tranchée couverte de Vézenaz. Elle indique que le dernier acompte a été versé au Canton au 1^{er} trimestre 2014 mais, avant de boucler les comptes, il reste encore à réaliser la sortie de secours définitive vers le carrefour de Vézenaz et le trottoir le long de la parcelle du 53 route de Thonon.

Frais d'impression des bulletins de vote des élections communales

Mme de PLANTA annonce que le Conseil administratif a décidé de prendre en charge les frais d'impression des bulletins de vote qui sont, en principe, à la charge des groupes politiques. Elle indique que ces frais se montent à 7'000 F pour Collonge-Bellerive.

Prix des balcons fleuris

Mme de PLANTA informe que, chaque année, la société genevoise d'horticulture décerne des prix sur l'ensemble des aménagements floraux en fonction de la taille des communes. Cette année, dans la catégorie 3'001-10'000 habitants, la commune de Collonge-Bellerive a reçu le deuxième prix, juste derrière la commune de Cologny. Elle félicite et est fière de l'équipe de la voirie communale !

Rampe de mise à l'eau à Corsier-Port

Mme de PLANTA indique que l'autorisation pour la rampe de mise à l'eau sollicitée par la commune de Corsier a été déposée et que le délai d'opposition de 30 jours est en cours. Elle félicite la commune de Corsier pour leur travail sur ce projet et forme le vœu que ce projet puisse se réaliser.

Démolition de la « maison Gisèle », route de Thonon 53

Une photo du chantier de démolition est projetée.

Mme de PLANTA annonce que la démolition a commencé et se poursuivra jeudi et vendredi prochain. Ceci nécessitera la fermeture de la route et des déviations sont prévues. Elle ajoute que les derniers travaux d'aménagements pourront finalement commencer.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** prie le public et les Conseillers administratifs de quitter la salle afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.

12. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Quatre dossiers de naturalisations sont traités.

Mme la Présidente remercie le Conseil municipal et lève la séance à 22h40.

Collonge-Bellerive, le 17 novembre 2015.



Législature 2015-2020
Délibération 15-22
Séance du 17 novembre 2015

Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016.

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

vu le rapport de la commission des Finances du 12 octobre 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité, par 17 oui

de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016 à 100 %.



Législature 2015-2020
Délibération 15-23
Séance du 17 novembre 2015

Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2016, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

Conformément aux articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

vu le budget administratif pour l'année 2016 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **28'503'901 F** (dont à déduire les imputations internes de **44'900 F**, soit net **28'459'001 F**) aux charges et **28'621'099 F** (dont à déduire les imputations internes de **44'900 F**, soit net **28'576'199 F**) aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **117'198 F**,

attendu que l'autofinancement s'élève à **4'518'408 F** au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de **4'401'210 F** et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de **117'198 F**,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2016 s'élève à **30 centimes**,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **7'458'000 F** aux dépenses et **0,00 F** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **7'458'000 F**,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **4'518'408 F**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **2'939'592 F**,

vu le rapport de la commission des Finances du 12 octobre 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité, par 18 oui (la Présidente a voté)

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2016 pour un montant de **28'503'901 F** (dont à déduire les imputations internes de **44'900 F**, soit net **28'459'001 F**) aux charges et de **28'621'099 F** (dont à déduire les imputations internes de **44'900 F**, soit net **28'576'199 F**) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **117'198 F**.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2016 à **30 centimes**.
3. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2016 jusqu'à concurrence de **2'939'592 F** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
4. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2016 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.



Législature 2015-2020
Délibération 15-24
Séance du 17 novembre 2015

Proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2016, les emprunts contractés par la Fondation des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie.

Conformément à l'article 13 des statuts de la Fondation des Terrains Industriels et Artisans de La Pallanterie et à l'article 30 al.1 lettre h) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le rapport de la commission des Finances du 12 octobre 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité, par 18 oui (la Présidente a voté)

1. D'autoriser la Fondation des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie à renouveler, en 2016, les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion, remboursement anticipé ou modification des conditions d'émission si celles-ci lui paraissent favorables.



Législature 2015-2020
Délibération 15-25
Séance du 17 novembre 2015

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 290'000 F destiné à l'acquisition d'un camion type REFORM Muli T10 X équipé d'un épandeur / saleuse et d'un véhicule utilitaire pour le service de la voirie.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre e) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'offre établie par la maison Saillet + Cie en, date du 15 juillet 2015, pour l'acquisition d'un camion type REFORM Muli T10 X équipé d'un épandeur/saleuse type SPRINGER AS 250 – 1.7 m³,

vu la reprise du camion actuel du service de la voirie de type REFORM 880S, acquis en septembre 2004, pour un montant 31'210.80 F,

vu les rapports des commissions des Routes et infrastructures des 27 janvier 2015, 3 juin 2015, 14 septembre 2015 et 26 octobre 2015,

vu le rapport de la commission des Finances du 9 novembre 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
par 15 oui et 2 abstentions

1. De procéder à l'acquisition, pour le service de la voirie, d'un camion de type REFORM Muli T10 X équipé d'un épandeur/saleuse de type SPRINGER AS 250 – 1.7 m³ pour un montant de 240'000 F et d'un véhicule utilitaire pour un montant maximum de 50'000 F.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 290'000 F.
3. De comptabiliser la dépense brute dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 62.331 « amortissement du patrimoine administratif », dès l'année 2017.